***Compte rendu de la réunion du 28 SEPTEMBRE 2015***

*Dûment convoqué le 21 septembre 2015, le Conseil Municipal d’AIRION s’est réuni en session ordinaire le 28 septembre 2015 à la mairie, sous la présidence de M. LUSTOFIN Stéphane, Maire d’AIRION.*

* ***Etait présent à la réunion :***

*Mmes BOILLET Agnès*

*DUPRE Françoise*

*Mme QUANDALLE Roselyne*

*SIONNEAU Marie-France*

*MM. ANDRIANARIVONY Tovohery*

*BRETON Vincent*

*Claude DUCHEMIN Claude*

*JUKIEL Yannick*

*TELLIEZ Jean-Claude*

*THOMAS Fabien*

* **Secrétaire de séance**

*Mr Jukiel Yannick*

* ***Ouverture de la séance à : 19h40***
* ***Ordre du jour :***
* Nomination d’un régisseur provisoire (attente de recrutement)
* Délibération autorisant la signature du contrat pour le recrutement d’une secrétaire
* Recrutement d’une secrétaire – Modification de statut (mi-temps)
* Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer le contrat et autorisant le paiement de la location pour Mr Devooght
* Règlement intérieur du cimetière + concession perpétuelle et tarif
* ***Désignation d’un secrétaire de séance :***

*Le Conseil Municipal désigne à l’unanimité Mr JUKIEL Yannick en qualité de secrétaire de séance et accepte.*

* ***Ouverture de séance :***

*Mr le Maire fait lecture de l’ordre du jour*

*Mr Jukiel Yannick informe l’ensemble du conseil qu’il refuse que sa voix soit enregistrée. Mme Dupré Françoise, Mr Breton Vincent et Mr Thomas Fabien refusent également. Mr Duchemin Claude informe que c’est son droit selon l’article L.2121-19 du Code Général des collectivités Territoriales et reproche à Mr LUSTOFIN d’avoir accepté de ne pas enregistrer la dernière réunion du* *conseil municipal suite à la demande de Mr Jukiel et de Mme Dupré.*

*Mr Lustofin rappelle que sur l’ordre du jour ne figurent pas les questions diverses. Il rappelle que le public est prié de ne pas intervenir durant les débats. Mme Quandalle Roselyne, Mr Breton Vincent et Mr Thomas Fabien protestent contre le fait que le public ne puisse s’exprimer comme habituellement à la fin de chaque réunion.*

*Mr Breton Vincent réitère sa demande de ne pas être enregistré. Mr Duchemin Claude la rejette. Mr Breton Vincent quitte la réunion du conseil (19 heures 55mn). La réunion est donc enregistrée.*

*Mr Duchemin Claude notifie que la validation du précédent compte-rendu n’est pas à l’ordre du jour et donc qu’il n’est pas possible de le valider. Mme Sionneau Marie-France rappelle à Mme Quandalle Roselyne et à Mr Duchemin Claude qu’elle ne comprend pas leurs observations car ils étaient présents lors de la rédaction de l’ordre du jour, et ils ne sont pas intervenus lors de cette dernière pour rajouter ces deux points.*

*Mr Papillon Freddy (agent communal) dépose une enveloppe à Mme Sionneau Marie France.*

***Nomination d’un régisseur provisoire (attente de recrutement)***

*Mr le Maire rappelle que seuls les membres du conseil peuvent être candidat à l’exception du Maire et de ses adjoints. Un seul conseillé dépose sa candidature : Mr Tellier Jean-Claude*

*Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0*

***Délibération autorisant la signature du contrat pour le recrutement d’une secrétaire***

Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 0

***Recrutement secrétaire modification de statut (mi-temps 25 heures)***

Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 0

***Délibération du Conseil autorisant le Maire à signer le contrat et autorisant le paiement de la location pour Mr Devooght***

*Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0*

***Règlement intérieur du cimetière + concession perpétuelle et tarif***

Un tarif de 150 euro est proposé pour les concessions perpétuelles.

*Pour : 4 Abstention : 3 Contre : 3*

*En ce qui concerne le règlement intérieur il est demandé de faire quelques modifications. Le règlement intérieur sera donc validé lors d’une prochaine réunion de Conseil.*

*La séance est levée à 22.00 heures*

BOILLET Agnès, DUPRE Françoise, QUANDALLE Roselyne,

SIONNEAU Marie-France BRETON Vincent, DUCHEMIN Claude,

JUKIEL Yannick, LUSTOFIN Stéphane TELLIEZ Jean-Claude

THOMAS Fabien ANDRIANARIVONY Tovohery